

Rapport d'évaluation de la conformité aux Pratiques d'hygiène des mains (HDM)

Identification de la direction
Période de l'auto-audit



Évaluation de la conformité aux pratiques d'hygiène des mains (HDM)

Identification de la pratique organisationnelle requise (POR)

La conformité aux pratiques établies en matière d'hygiène des mains fait l'objet d'une évaluation

Tests de conformité (3) :

1. La conformité par rapport aux pratiques d'hygiène des mains est évaluée
2. Les résultats de l'évaluation de la conformité par rapport aux pratiques d'hygiène des mains **sont communiqués aux membres de l'équipe** et aux bénévoles.
3. Les résultats de l'évaluation de la conformité par rapport aux pratiques d'hygiène des mains **sont utilisés pour apporter des améliorations** à ces pratiques.

N.B Toutes les sections surlignées en jaune sont des informations à inscrire par la direction

Évaluation de la conformité aux pratiques d'hygiène des mains (HDM)

Nombre d'audits réalisés : XXX inscrire le nombre

Période auditée : inscrire la période d'auto-audit

Secteurs d'activités : inscrire les secteurs d'activités incluent dans le rapport

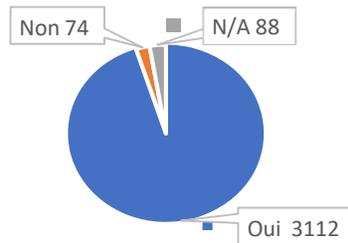
Résultats globaux (tous les secteurs d'activités)

Moment 1
Avant le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement

Moment 2
Avant une
intervention
aseptique

Moment 3
Après un risque de
contact avec les
liquides organiques

Moment 4
Après le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement



Insérer un graphique pour chacun
des moments

Résultats par secteurs d'activités

Moment 1

Avant le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement

Moment 2

Avant une
intervention
aseptique

Moment 3

Après un risque de
contact avec les
liquides organiques

Moment 4

Après le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement

Résultats par secteurs d'activités

Moment 1

Avant le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement

Moment 2

Avant une
intervention
aseptique

Moment 3

Après un risque de
contact avec les
liquides organiques

Moment 4

Après le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement

Résultats par secteurs d'activités

Moment 1

Avant le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement

Moment 2

Avant une
intervention
aseptique

Moment 3

Après un risque de
contact avec les
liquides organiques

Moment 4

Après le contact avec
l'utilisateur ou son
environnement

Informations importantes

- Information à connaître et action à réaliser
 - Consulter la [Zone CIUSSS – Hygiène des mains](#)
 - [Politique relative à l'hygiène des mains](#)
 - [Protocole relatif à l'hygiène des mains](#)
 - [Fiches d'information](#)
 - Certificats de reconnaissance

- Formation et perfectionnement sur l'hygiène des mains (HDM)
 - S'assurer que 100 % du personnel sous votre responsabilité qui offre des soins et services aux usagers ont visionné la formation « Hygiène des mains en milieux de soins et services » d'une durée de 45 minutes sur la plateforme ENA

Pour toutes questions relatives à l'hygiène des mains, veuillez adresser votre demande au service de PCI à l'adresse suivante : pci.ciusscn@sss.gouv.qc.ca

Prochain audit : AAAA/M/JR